



**COMPTE-RENDU de la SEANCE
du CONSEIL MUNICIPAL
du 7 FEVRIER 2022**

(Convocation du 2 février 2022)

Le 7 février 2022, à 20h00, les membres du Conseil Municipal se sont réunis sous la Présidence de Monsieur Christophe PANDO, Maire.

Présents :

Mesdames, Evelyne CERAVOLO, Mireille CHANGEAT, Christine MANDERE, Audrey MEDAN,
Messieurs Alain CLOS, Antoine FRANCISCO, Bruno HOUNIEU, Christophe LACILLERIE,

Absents excusés :

Virginie FERREIRA qui a donné procuration à Christophe PANDO
Georges DISSARD qui a donné procuration à Antoine FRANCISCO
Benoît FLISS qui a donné procuration à Christine MANDERE
Cécile QUIGNARD qui a donné procuration à Audrey MEDAN
Jean LAHARGUE qui a donné procuration à Christophe LACILLERIE

Secrétaire de séance : Mireille CHANGEAT

Approbation du précédent compte-rendu

Le Maire donne lecture du compte-rendu du Conseil Municipal du 15 décembre 2021.
Celui est adopté à l'unanimité.

1. Tarif périscolaire

Madame Ceravolo adjointe aux affaires scolaires rappelle les tarifs en cours à la garderie :
1.25€ : 1 enfant par ½ journée,
1.90€ : 2 enfants et + par ½ journée,

Il y a lieu de revoir ces tarifs, Madame Ceravolo propose au conseil les tarifs suivants à compter du 1^{er} mai 2022 :

0,75€ le matin par enfant
1€ le soir par enfant

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir largement délibéré,

APPROUVE les tarifs suivants à compter du 1^{er} mai 2022 :

0,75€ le matin par enfant
1€ le soir par enfant

CHARGE le Maire d'informer M le Maire d'Aussevielle, les familles et d'actualiser les règlements intérieurs.

2. CLECT : PV de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées

attribution compensation 2021 et attribution compensation 2022 provisoire

Vu la délibération du conseil municipal de la commune de SIROS en date du 12 avril 2021 approuvant le rapport définitif de la CLECT,

Vu la délibération du conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération Pau Béarn Pyrénées (CAPBP) réunie le 10 décembre 2021 fixant les montants définitifs d'AC 2021 de l'ensemble des communes de la CA Pau Béarn Pyrénées au titre des transferts ci-dessous :

1. Redéfinition de l'intérêt communautaire en matière d'équilibre social de l'Habitat
2. Transfert voirie communautaire
3. Restitution aux communes des AC relatives au contingent SDIS

Ce montant se répartit par Commune comme présenté dans le tableau récapitulatif joint en annexe. Conformément aux articles 1609 nonies C du CGI et L5211-5 du CGCT, le rapport de la CLECT a été approuvé à la majorité des deux tiers au moins des conseils municipaux des communes représentant plus de la moitié de la population totale de celles-ci.

Le Maire informe le conseil que le montant provisoire de l'Attribution de Compensation 2022 est de 19 223.53€.

Où l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, – APPROUVE le montant définitif de l'Attribution de Compensation 2021 conformément à la délibération n°2 1du Conseil Communautaire du 10 décembre 2021 soit un montant de 9 540,53€ AUTORISE en conséquence Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents afférents,

3. Prêt à usage (pacage animaux)

Le Maire expose au Conseil Municipal que M **Jean-Louis LABORDE** de ST VINCENT (64800) a demandé à pouvoir utiliser gratuitement la parcelle communale cadastrée section Ne n° 183 et 81 en vue de faire pacager ses animaux.

Il dépose sur le bureau le projet de contrat de prêt à usage qu'il a établi à cet effet.

Le Conseil Municipal, où l'exposé du Maire et après en avoir largement délibéré,

DÉCIDE de mettre gratuitement à disposition de M. **Jean-Louis LABORDE**, pour une durée d'un an renouvelable, la parcelle communale cadastrée section Ne n° 183 et 81 en vue de faire pacager ses animaux.

APPROUVE le projet de contrat de prêt à usage tel qu'il lui est présenté par le Maire.

AUTORISE le Maire à signer le contrat à intervenir avec M. **Jean-Louis LABORDE**

4. Abandon jugement TA

Le Maire donne lecture du document transmis par l'avocat M BERNAL de la commune dans le litige qui l'oppose contre le SIVU VAL de L'OUSSE .

Un désistement d'instance est sollicité par les parties adverses auprès de La Cour administrative d'appel de BORDEAUX .

La Commune a accepté ce désistement d'instance, le mémoire va être déposé devant la Cour Administrative d'Appel de Bordeaux par l'avocat.

Notre avocat reviendra vers la Commune lorsque la décision actant le désistement lui aura été communiquée par la Cour.

Questions Diverses

1. Mme DUCAT du CAUE nous informe qu'elle s'engage à poursuivre les travaux pour le projet « saligue », la consultation des entreprises devrait démarrer en avril.
2. Le Maire informe que le démontage des mobil homes occupés par M Limousin décédé en 2020 a été réalisé par les employés municipaux , d'un commun accord entre la famille et la mairie. La commune doit se rapprocher de M Chicoulaa pour prévoir un passage pour accéder à son champ.
3. Un acte administratif va être rédigé prochainement entre la Commune et M et Mme BOURGEOIS , afin de régulariser la situation suite à la construction de leur mur sur une parcelle appartenant à la commune. Une réunion va être prévue prochainement.

4. Le cabinet Lavigne doit envoyer début mars une proposition pour finir les travaux au Cami de Capbat (assainissement + réfection de la chaussée)
5. Le Maire informe que le changement de la tondeuse est prévu au BP 2022 et sera inscrit en investissement (des demandes de devis sont en cours environ 38 000€)
6. Mme Mandère a été interrogé par les personnes qui sont en charge de l'église pour savoir si la porte d'entrée pouvait être repeinte cette année. Ces travaux vont être prévus.
7. Mme Mandère a été interrogé par des administrés qui souhaite savoir pourquoi la commune se permet de mettre des déchets verts dans la saligue alors qu'il faudrait aller à la déchetterie.

La commune en a parfaitement le droit , ces parcelles sont propriété de la commune,.

Séance levée à 21 H 15

Ont signé les membres présents au registre :

Christophe PANDO
Maire

Georges DISSARD
1er adjoint
Absent excusé

Evelyne CERAVOLO
2ème adjointe

Antoine FRANCISCO
3ème adjoint

Mireille CHANGEAT
4ème adjointe

Mesdames :
Virginie FERREIRA
Absent excusé

Cécile QUIGNARD
Absent excusé

Christine MANDERE

Audrey MEDAN

Messieurs :
Alain CLOS

Benoît FLISS
Absent excusé

Bruno HOUNIEU

Jean LAHARGUE
Absent excusé

Christophe LACILLERIE